



C.P. 312, Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0

Réservation d'un espace dans la boutique « œuvres en consigne »

« *Les Boutiques du Ph'art* », à Saint-Siméon, invitent pour une septième saison, les artistes/artisans et les produits du terroir à l'intérieur de petites maisonnettes de différentes couleurs. La boutique principale de 16' x 10' accueillera les œuvres en consigne d'environ 35 artistes/artisans.

Période d'ouverture de la boutique : du 6 juin au 27 septembre 2026

· 7 jours sur 7

· Heures d'ouverture : 10 h 30 à 16 h 30

Obligations de l'artiste/artisan

- L'artiste/artisan doit fournir des œuvres de qualité en privilégiant le thème : *nature*, symboles visuels de Saint-Siméon, mais non obligatoire.
- Il doit remplir le formulaire de réservation fourni et nous le retourner signé par la poste ou par courriel **avant le 28 février** accompagné de son paiement de 125 \$.
- Il doit remplir un formulaire numérique (par ordinateur) décrivant chaque œuvre et son prix (celui-ci vous sera fourni au printemps 2026). On pourra le faire pour vous sur demande seulement si vous n'avez pas d'ordinateur ou une contrainte majeure.
- Il doit s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur dans l'inventaire fourni, car la boutique ne sera pas responsable.
- Il doit s'assurer que chaque œuvre est bien signée, étiquetée ou identifiée en son nom.
- Il doit venir porter ou faire parvenir ses œuvres à la boutique (**maximum de 2 à 3 boîtes**) entre le 19 et le 31 mai 2026 et revenir les chercher durant la première semaine d'octobre. Si vous désirez qu'elles soient retournées par la poste, les frais d'envoi seront à votre charge.
- Il doit être en mesure de fournir régulièrement des œuvres si la boutique en manque.
- Il doit tenir compte que dû à la température chaude estivale, s'il utilise de la colle pour ses œuvres, celle-ci doit être forte, car ça risque de décoller et les Boutiques ne seront pas responsables.
- Il doit fournir un spécimen de chèque afin de recevoir son dû par dépôt direct.

Obligations de la boutique

- La directrice de la boutique est la seule responsable de la mise en valeur et de l'étalage des œuvres. Elle procède aussi à des changements hebdomadaires.
- La directrice connaîtra les œuvres des artistes/artisans, afin de répondre adéquatement à la clientèle.
- La directrice fera une remise des ventes par dépôt direct à la fin de la saison, après l'inventaire, dans la troisième semaine d'octobre.
- La directrice fera connaître la boutique sur les réseaux sociaux et par du placement média.
- Un photographe professionnel s'occupe de maximiser le potentiel visuel des œuvres sur les réseaux sociaux.

Modalités

Les frais de réservation sont de 125 \$, payables par chèque au nom de *Boutiques du Ph'art*, ou par virement bancaire à la directrice, Élie Bédard : bedard.e@outlook.com en inscrivant le mot de passe **boutiques**. À cela s'appliquera un pourcentage de vente de 20 % sur chacune des œuvres vendues.



Formulaire de réservation d'espace

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Spécialité de l'artiste/artisan : _____

Entente, pour la saison estivale du 6 juin au 27 septembre 2026

Je, (en lettres moulées, s.v.p.) _____, m'engage à fournir des œuvres en consigne de qualité à « Boutiques du Ph'art » en respectant le thème et les obligations décrits en page 1 de ce document. J'accepte de payer à « Boutiques du Ph'art » les frais de réservation de 125 \$ et un pourcentage de vente de 20 % durant la période estivale du 6 juin au 27 septembre.

Signature de l'artiste/artisan

Frais de réservation de 125 \$ payables :

- Par chèque à l'ordre de : **Boutiques du Ph'art**
- Par virement bancaire à la gestionnaire : **bedard.e@outlook.com** (mot de passe **boutiques**)

Retour de votre formulaire et de votre spécimen de chèque :

- par la poste à : Boutiques du Ph'art
C.P. 312, Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0
- par courriel à : monikgiguere@hotmail.com

Informations : Monik Giguère au 418 208-1444

Date : _____